

## Département du Cher

### Commune d'ARÇAY

#### Compte rendu du Conseil Municipal

#### Séance du 2 octobre 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19.

\*\*\*\*\*

**Date de convocation** : 28 septembre 2020

**À 18h38, la séance est déclarée ouverte.**

*Présents :* Aleksandar CENIC, Stéphane COULEBEAU, Olivier NICOLAS, Emmanuelle BOUYER, Karine MEGE, Armand PLISSON, Didier GUERRY, Angélique METIVET, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Paul RITZO-DAOULT, Olivier STOJANOVIC, Marc MEUNIER

*Excusés :* Jeanne ROMERO, a donné son pouvoir à Paul RITZO DAOULT  
David MARTEL a donné son pouvoir à Éric NICOLI.

*Absents :* /

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer

**Secrétaire :** David MARTEL

\*\*\*\*\*

#### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2020**

**Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.** Il n'est pas fait de lecture en séance étant donné que tous les membres du conseil ont pu prendre connaissance de son contenu au préalable.

#### **Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :**

##### ➤ **Demande de stage par le CFPPA de Bourges le Subdray**

Mr Laurent GENEVIER, formateur au CFPPA de Bourges le Subdray (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), présente les stages en entreprise des élèves qui sont des adultes en reconversion professionnelle. Il est rentré en contact avec la commune afin de savoir si des stagiaires pourraient être accueillis pour des missions ponctuelles.

Les stagiaires ne sont pas rémunérés mais en contrepartie, et en fonction de l'envergure de la mission ou du nombre de missions, des dons matériels pour le centre de formation sont à prévoir. Les périodes de stages typiques sont de trois fois deux semaines.

Il s'ensuit quelques échanges explicatifs avant de procéder au vote d'approbation.

<b>Pour :</b>	<b>15 voix.</b>
<b>Contre :</b>	<b>0 voix.</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0 voix.</b>

**La demande de stage dans le cadre d'une formation professionnelle du CFPPA de Bourges le Subdray est approuvée à l'unanimité.**

➤ **Vote pour la convention avec le Centre de Loisirs de Trouy**

Présentation par M. le Maire des deux possibilités de convention avec le Centre de Loisirs de Trouy. Ces propositions ont été transmises par la Mairie de Trouy.

**Proposition n°1** : Gestion complète assurée par les services de Trouy de l'inscription à la facturation avec des tarifs communs pour les parents d'Arçay et de Trouy, sans coûts supplémentaires pour la commune.

**Proposition n°2** : celle qui a été choisie les années précédentes par la Mairie d'Arçay.

Gestion des inscriptions par les services de Trouy, la facturation est assurée par les services d'Arçay avec vote par le conseil municipal de ses propres tarifs (ex : augmentation ou baisse du prix, participation de la commune ou non, prise en compte ou non du quotient familial...)

Éric NICOLI précise que ce coût est difficilement prévisible car dépendant du nombre d'enfants et de la période de garde. Faire le choix de la proposition n°1 mettrait en péril le budget de la commune, et sa capacité à réagir aux imprévus tel que le remplacement d'un employé communal pendant un congé maladie par exemple.

Il suggère de voter pour la proposition n°2, mais en appliquant le quotient familial dans le tarif, de prendre le temps d'étudier ce dossier, de réfléchir sur la participation financière de la mairie qui s'appliquerait pour les familles dont le quotient familial serait en dessous d'une certaine limite, à définir aussi.

Il est ensuite procédé au vote.

**Pour proposition n°1 :**

<b>Pour :</b>	<b>1 voix. (D. MARTEL)</b>
<b>Contre :</b>	<b>13 voix.</b>
<b>Abstention :</b>	<b>1 voix. (K. MEGE)</b>

**Pour proposition N°2 :**

<b>Pour :</b>	<b>14 voix.</b>
<b>Contre :</b>	<b>0 voix.</b>
<b>Abstention :</b>	<b>1 voix (K. MEGE)</b>

**La proposition n°2 est approuvée à la majorité.**

M. le Maire adresse ses remerciements à Éric NICOLI pour avoir défendu les finances de la commune.

Le vote de la grille de tarification à appliquer sera à proposer lors du prochain conseil municipal.

➤ **Présentation des devis pour l'abribus et vote pour son achat**

Il s'agit de l'abri bus qui sera situé sur la Grande Rue afin de remplacer celui détruit du Bois Chagnat.

Le Maire déclare avoir rencontré l'Agglobus, la Région et le Conseil Départemental au sujet de ce projet et les propositions présentées ont été approuvées. Les trois devis retenus par le maire et la commission travaux sont présentés au conseil municipal. Il faudra également prévoir les panneaux d'annonce de l'arrêt de bus (amont et aval) qui ne sont pas présents à ce jour.

Le choix préliminaire est l'abri bus Vision de 4332€. Il sera 3m75 par 1m60 ce qui permet d'accueillir les 11 enfants.

Suite à une consultation du conseil municipal, il est décidé que la réalisation de la dalle et l'installation ne feront pas partie d'un prochain ordre du jour, le choix appartiendra à M. le Maire.

Vote sur la validation du devis de l'abribus Vision à 4332€ :

**Pour : 15 voix.**  
**Contre : 0 voix.**  
**Abstention : 0 voix**

**L'achat de l'abri bus Vision est approuvé par à l'unanimité.**

➤ **Vote pour la création de chemins piétonniers et achats mobiliers urbains**

Souhait de créer de deux chemins piétonniers qui se situera aux Brissets et Grande rue et pour cela proposition d'achat de buses pour créer des parterres de fleurs

Ce vote est pour accord de principe sur le fait d'engager ces chantiers (2 chemins piétonniers et achats mobiliers urbains) avant la fin de l'année civile. Un vote sera fait plus tard avec les devis.

**Pour : 15 voix.**  
**Contre : 0 voix.**  
**Abstention : 0 voix**

**La création des chemins piétonniers et l'achat de mobiliers urbains est approuvée à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal a ensuite évoqué les points suivants :**

➤ **Compte rendu et explication de la Réunion de la Commission Communale de Travaux**

M. le Maire présente le compte rendu de la réunion du 21 septembre par de la commission communale des travaux.

En autres, sur le long terme, la réfection de la salle des fêtes est un projet conséquent qui sera initié après 2022. Ce planning suscite des réactions vives, M. le Maire propose de faire une réunion d'information/d'échanges dédiée à ce sujet, puis un vote en conseil municipal. Après discussion le choix se porte sur la création d'une commission communale spécifique à la reconstruction de « Salle des Fêtes ».

Le compte rendu de cette commission est indiqué sur le procès-verbal de ce conseil municipal qui est consultable en mairie.

➤ **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2020**

En raison des différents évènements climatiques et notamment de la sécheresse survenue récemment, il est possible pour le maire de formuler pour sa commune une demande de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle. Un administré nous a contacté à ce sujet pour savoir si une demande a été faite, il est donc nécessaire de la faire. »

Des fiches descriptives du phénomène de sécheresse et de mouvement de terrain sont transmises aux conseillers municipaux pour prendre connaissance des phénomènes et savoir les identifiés, ils sont aussi disponibles en mairie.

Les personnes concernées doivent prendre des photos de leur sinistre et prendre contact avec la mairie.

➤ **Questions diverses**

- La présidente de Bourges Plus propose d'offrir le sapin de Noël, une hauteur de 4m est choisie
- L'entreprise LAPAN Energies est intervenue sur le remplacement du flotteur des WC et sur un robinet dans l'école. M. le Maire remercie l'entreprise pour sa réactivité et son implication.

- Dans la maternelle, il faisait 15°C en début de semaine (fin septembre), intervention de LAPAN Energies. Un manque d'entretien du chauffage de la classe a été identifié. Tous les radiateurs étaient bouchés, présence de boue dans les radiateurs. La pompe de la chaufferie est obsolète et à remplacer par une pompe plus grosse, le devis matière s'élève à 406,20€. Le Maire informe le conseil municipal et demande son accord de principe pour cette dépense, celle-ci est donnée.
- Les radiateurs du café associatif le Postillon ont été changé. La facture d'un montant de 434.05€ a été réglé par la mairie en accord entre M. Le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint. Pour information, le coût total de la réfection du bar est inférieur à 1000€. M. le Maire remercie Paul RITZO DAOUT et Didier GUERRY
- Marc MEUNIER rend compte du devis du KUBOTA, la culasse est fissurée, le devis est de 1700€ pour son changement, la question de faire les réparations et de le mettre vente afin d'en racheter un neuf se pose
- Marc MEUNIER nous informe que le Partner a passé avec succès le contrôle technique
- Olivier STOJANOVIC aborde sur la « **lettre d'info trimestrielle** » faite par Jeanne ROMERO. Les modalités de mise à disposition du format PDF sont discutées. La lettre sera mise sur le site internet de la Mairie et distribuées à tous les administrés en sa version papier pour la 1ere édition.

**À 21h11, la séance est levée.**